

- Mesures de protection
- Information-sensibilisation
- Accompagnement
- Gouvernance
- Coordination gestion de crise



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

MÉTROPOLE DE LYON - PLATEFORME DE LA VALLÉE DE LA CHIMIE



La Métropole de Lyon a engagé en 2018 un dispositif d'accompagnement des acteurs économiques combinant des temps de rencontres et d'information, une médiation « de terrain » et un accompagnement individualisé.

RÉSUMÉ

L'EXPÉRIENCE

CONTEXTE



Sur le territoire de la Vallée de la Chimie, environ 2 300 activités économiques sont concernées par le PPRT.

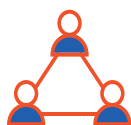
Pour autant, aucune règle d'accompagnement à la réduction de la vulnérabilité des entreprises riveraines n'émane de ce plan. Pour faire face à cette carence, un dispositif d'accompagnement a été imaginé et piloté par la Métropole en partenariat avec les communes concernées et les services de l'État.

LES SPÉCIFICITÉS DU PPRT

- > Le PPRT de la Vallée de la Chimie, élaboré autour de 10 sites Seveso seuil haut, a été approuvé en 2016.
- > La Mission Lyon Vallée de la Chimie porte un projet ambitieux de redynamisation économique de ce territoire, fondé sur le développement de l'écosystème chimie-énergie-environnement.

ACTEURS IMPLIQUÉS

La Métropole de Lyon



Le service Écologie pilote le dispositif en lien étroit avec les services du développement économique et de la Mission Lyon Vallée de la Chimie.

Les communes

Elles sont le pivot de la stratégie mise en place. Pour chaque commune, des référents territoriaux intervenant sur le champ du développement

économique ont été désignés et sont parfois accompagnés des référents « risques ».

Les services de l'État (DDT et DREAL)

Ils sont associés au dispositif et sont garants de la bonne lecture du PPRT et des messages diffusés.



OBJECTIFS

- > Engager les acteurs économiques dans une posture active de leur sécurité
- > Être pragmatique et apporter un « service aux entreprises »
- > Partager une culture commune de la prévention des risques industriels, entre référents risques et développeurs économiques des territoires
- > Maintenir le tissu économique existant

DESRIPTIF

Le dispositif, déployé de 2018 à 2020 et financé dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation, s'appuie sur un travail préalable d'analyse de la typologie des 2 300 structures économiques et sur la mise en place d'un collectif de travail (Métropole, DDT et communes). L'accompagnement est construit autour de **3 orientations** portées par une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée (groupement spécialisé en communication, médiation de terrain et expertise risques).

SENSIBILISATION COLLECTIVE

Cette sensibilisation est construite autour de deux familles d'outils : la production de **supports d'information** (infos web, flyers, quiz d'évaluation des connaissances pour les entreprises, etc.) avec une identité graphique identifiable et l'organisation de **temps de rencontre collectifs**. Le modèle du « club d'entreprises » a été privilégié pour toucher les responsables d'entreprises ou leurs collaborateurs et leur apporter une compréhension efficace et précise des enjeux. Petit déjeuner, speed-meeting avec ateliers d'informations sur les risques ont permis, dans un temps court, d'informer sur la réglementation et faire le point sur la situation de chaque entreprise au regard des risques industriels.

PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

Des équipes de **médiateurs** sont allées à la rencontre des responsables d'activités dans leurs locaux. Des opérations en **porte à porte** ont été programmées pendant les heures d'ouverture des entreprises ou des commerces. La couverture méthodique des sites stratégiques (zones d'activités, rues commerçantes) a permis de livrer un premier message à la quasi-totalité des entreprises ayant un site « ouvert » et accessible.

Ce maillage territorial a servi aussi de point d'appel pour annoncer la démarche et inviter les acteurs économiques aux différents temps collectifs, ou à la prise de rendez-vous individualisé.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Il est proposé, aux acteurs économiques, un **pré-diagnostic sommaire** de leur établissement et de l'organisation de leur activité. En fin de diagnostic, et selon la situation de l'établissement, des principes d'amélioration sont suggérés avec mise à disposition d'une ingénierie d'accompagnement (2 ½ journées maximum) : aide à la rédaction de cahier des charges d'un diagnostic bâtimentaire, aide à l'identification et l'organisation d'une zone de mise à l'abri, préparation à un exercice d'alerte, amélioration de la diffusion de l'alerte dans l'établissement. En l'absence d'aide financière, le fil conducteur des propositions est avant tout la mise en place d'un plan d'urgence.

AVANCEMENT

Une base de données géo-référencées a été créée pour suivre la progression des actions sur le terrain et faciliter la remontée d'informations. Elle est partagée entre les services de la Métropole, des communes et de l'État. Un courrier d'information a été adressé au 1 385 entreprises ciblées pour les informer de la démarche. Au 1^{er} juin 2020, plus de 400 responsables d'activité ont été sensibilisés, 60 ont pris rendez-vous pour la réalisation du pré-diagnostic et 20 ont déjà engagé des actions de réduction de la vulnérabilité.



FOCUS

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

Ce dispositif d'accompagnement très complet est déployé par la Métropole avec les communes et les services de l'État. Ce partenariat permet de développer des objectifs et des outils communs (référentiel, base de données, guide à l'usage des acteurs économiques) et d'assurer une cohérence des messages délivrés aux acteurs économiques. Toutes les interventions de terrain et réunions collectives sont préparées et co-organisées avec les communes concernées, les services de l'État mais aussi avec les réseaux d'entreprises lorsque ceux-ci sont actifs sur le territoire. Les maires et représentants de la Métropole ont présenté le dispositif lors des réunions collectives d'information. Plusieurs associations d'entreprises ou commerciales locales sont également des relais pour la démarche. Les chambres consulaires ont été tenues informées du dispositif.

UNE STRATÉGIE « STEP BY STEP »

Cette stratégie a été élaborée en concertation avec les référents de communes et des services associés à la démarche. Elle repose à la fois sur un plan de communication progressif, une panoplie d'outils et la montée en puissance des actions de terrain :

2018

- > OUTIL : UN RÉFÉRENTIEL PARTAGÉ AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE COMME SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES
- > COM' : UN COURRIER D'INFORMATION AUX 1 385 ACTEURS ÉCONOMIQUES CONCERNÉS POUR PRÉSENTER LA DÉMARCHE

2019

- > OUTIL : UN FLYER D'ACCOMPAGNEMENT « 5 MINUTES POUR COMPRENDRE »
- > OUTIL : LANCEMENT DES CAMPAGNES DES BRIGADES DE TERRAIN
- > OUTIL : DES TEMPS D'INFORMATIONS COLLECTIFS
- > OUTIL/COM' : UN QUIZZ POUR « FAIRE LE POINT » ET UNE PAGE WEB DÉDIÉE

2020

- > COM' : UN FLYER POUR EXPLIQUER LE DIAGNOSTIC
- > OUTIL : LES DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ
- > OUTIL : UN GUIDE POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS
- > OUTIL : LES ACCOMPAGNEMENTS EN TEMPS D'INGÉNIEURIE POUR ALLER PLUS LOIN

BILAN

POINTS FORTS

- ▶ Le travail partenarial : communes, Métropole, État, associations d'entreprises
- ▶ L'efficacité de terrain
- ▶ Le plan de communication qui accompagne la démarche
- ▶ Un « service aux entreprises »
- ▶ Un dispositif souple qui a notamment été adapté au cas particulier des petits commerces

PERSPECTIVES

- ▶ Poursuivre cette prestation dans le cadre d'un bouquet de service aux entreprises
- ▶ Conventionner, avec un organisme agréé, une formation sur la préparation à la gestion de crise

CHIFFRES CLÉS

2 300

structures économiques impactées par le PPRT, 1 385 entreprises ciblées

5

sessions d'information collective

400

entreprises sensibilisées par la démarche

60

accompagnements individualisés réalisés



ENSEIGNEMENTS

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- > Une démarche ancrée sur le territoire, sur son potentiel de mobilisation et sur les relais
- > Une adhésion des entreprises dès lors que l'on adopte leurs codes : disponibilité réduite, mode club-entreprise, efficacité, mise en avant de la plus-value, etc.
- > Un portage politique qui permet d'identifier d'où vient l'initiative
- > Le suivi du dispositif (1/2 ETP sur 3 ans)
- > Une ingénierie de projet dédiée (2 groupements d'AMO retenus via un appel d'offre)

DIFFICULTÉS À SURMONTER

- > Le financement du dispositif
- > L'absence d'aide financière des acteurs économiques pour la mise en œuvre des mesures
- > La pérennité du dispositif dans le temps : passer du « one shot » à la pérennisation du dispositif
- > La mobilisation des relais et référents communaux

ÉLÉMENTS À CAPITALISER

- > Les outils : guide, quizz, cartes de localisation, etc.
- > Le plan de communication
- > Le cahier des charges
- > La trame « diagnostic sommaire »

POUR ALLER PLUS LOIN



EXPÉRIENCE VALLÉE DE LA CHIMIE :
<http://www.economie.grandlyon.com>

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES ET PPRT
Cette démarche vise à identifier et présenter des retours d'expériences développés dans les territoires impactés par les PPRT.

www.amaris-villes.org

DÉMARCHE SOUTENUE PAR :